

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
COMITE DE DIRECTION  
-----

78ème séance

Samedi, 15 octobre 1938, à 10 heures.

PROCES - VERBAL  
=====

PRESENTS

MM. J. RODHAIN,	Vice-Président
M. van den ABEELE,	Délégué de Monsieur le Ministre des Colonies
J. MAURY,	
W. ROBYNS,	
A. SCHOEP,	
J. WILLEMS,	Membres
J. - P. HARROY,	Secrétaire du Comité de Direction.

EXCUSES

MM. V. VAN STRAELEN,	Président, actuellement en Afrique
R. BOUILLENNE,	
H. SCHOUTEDEN,	Membres.

-----  
La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur J. RODHAIN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE

La décision 642 " Personnel " se voit complétée comme suit :  
Au 1er janvier 1939 les appointements de Monsieur G. NUYTEN seront portés à QUINZE MILLE FRANCS annuels (15.000, --frs).

Le Comité modifie aussi sa décision 653 " Modification au projet de règlement du tourisme ". A partir du deuxième jour inclus de présence dans les Parcs Nationaux, les touristes bénéficieront d'une réduction de 50% sur le tarif qui leur est applicable, le montant de la taxe ne pouvant en aucun cas devenir inférieur à vingt cinq francs (25, --frs).

Sous les deux réserves qui précèdent, le Procès-Verbal de la 77ème séance du 17 septembre 1938 est approuvé à l'unanimité.

## RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

### 1° Station de Rutshuru - août 1938 -.

Le Comité relève les ravages causés par les lions dans les populations et le bétail de régions avoisinant le Parc.

Cet élément interviendra dans la discussion, en prochaine séance de la Commission Administrative, des principes de la conservation intégrale dans tous les secteurs des Parcs Nationaux.

### 2° Station de Mutsora - août 1938 -.

Monsieur J. RODHAIN note que, malgré la sécheresse, le gibier ne présente aucun signe de maladie. Une éventuelle diminution des troupeaux doit donc chercher sa cause ailleurs que dans l'état sanitaire de la faune.

## DECISION 658. ETUDE MUSICOLOGIQUE DES DISQUES DE LA MISSION DENIS-ROOSEVELT.

L'institution a pressenti Monsieur Ernest CLOSSON, Professeur honoraire au Conservatoire de Musique de Bruxelles, pour l'étude musicologique des enregistrements de chants et d'orchestres indigènes réalisés au Congo Belge par Monsieur A. DENIS.

Monsieur CLOSSON a accepté d'entreprendre cette étude et a demandé si, le cas échéant, une indemnité ne pouvait lui être allouée pour la réalisation de ce travail. Nonobstant son désir de faire droit à cette demande, le Comité décide de s'en tenir au principe que les spécialistes acceptant de réaliser une étude scientifique quelconque pour compte de l'Institut, ne recevront d'indemnité en aucune circonstance, leur collaboration ne pouvant être rétribuée à sa véritable valeur.

Le Comité décide, en outre, que les disques de Monsieur DENIS seront également communiqués au Professeur BURSENS, de l'Université de Gand, qui en réalisera une étude au point de vue dialectologique.

## DECISION 659. PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le Comité fixe au samedi 10 décembre, à 10 heures 30', au Palais des Académies, la XIXème Assemblée Générale de la Commission Administrative de l'Institut.

Il en fixe l'Ordre du Jour comme suit :

1. Approbation du Procès-Verbal de la XVIIIe séance.
2. Activité de l'Institut depuis la dernière séance.
3. Programme de l'Institut pour l'année 1939.

4. Prévisions budgétaires pour 1939.
5. Feux de brousse.
6. Politique indigène, Maladie du sommeil.
7. Publications de l'Institut.
8. Divers.

Le Comité arrêtera, en sa séance du 19 novembre, le programme pour l'année 1939, programme qui sera soumis à l'approbation de la Commission en point 3 du précédent Ordre du Jour.

#### DECISION 660. PARTAGE DES COLLECTIONS SCIENTIFIQUES.

Le Comité constate que le partage des collections scientifiques réalisées pour le compte de l'Institut dans les Parcs Nationaux soulève encore plusieurs questions de principe :

1° A qui sera réservée la priorité du choix parmi les collections préparées au Musée du Congo Belge ou au Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique ?

2° En quelles proportions seront réservés les doubles que l'Institut conservera, pour reconnaître les services d'institutions étrangères ou de membres étrangers de la Commission ?

3° Quelle institution acceptera le dépôt et l'entretien de ces doubles réservés à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge ?

Le Comité décide d'attendre pour trancher ces questions le retour de Monsieur V. VAN STRAELEN, Président du Comité et Directeur du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique. Une décision définitive sera prise en une séance où seront présents Messieurs ROBYNS, SCHOUTEDEN et VAN STRAELEN, respectivement Directeurs des trois institutions nationales intéressées à ce partage des collections.

#### DECISION 661. PUBLICATIONS DU R.P. SCHUMACHER.

Le Comité apprend que le R.P. SCHUMACHER est arrivé en Belgique, rapportant une volumineuse documentation sur la vie sociale au Ruanda et, notamment, sur certains clans Pygmées du Parc National Albert.

Le Comité admet le principe de la publication dans les collections de l'institution d'une étude, rédigée en allemand, sur les populations batwa vivant dans les Parcs Nationaux. Toutefois, avant de s'engager, le Comité charge

son Secrétaire de se rendre à Anvers pour prendre contact avec le R.P. SCHUMACHER et se rendre compte de l'importance du travail d'édition que constituerait la publication in extenso des notes, photographies et documents rassemblés par ce missionnaire.

DECISION 662. UTILISATION PAR LES CHARGES DE MISSION DES GITES TOURISTIQUES DE L'INSTITUT.

A l'intervention de Monsieur J. VERHOOGEN, le Conservateur de Futshuru a interrogé le Comité sur la priorité à réserver éventuellement aux Chargés de Mission de l'Institut pour l'occupation des gîtes des régions ouvertes au tourisme,

Tout en demandant que, en toute occasion, semblable question se voit réglée en un esprit large de conciliation, le Comité dénie aux Chargés de Mission le droit d'expulser les touristes occupant les gîtes en question. Tout au plus un Chargé de Mission peut-il se faire réserver une des trois pièces que comporte généralement ce genre de construction.

DECISION 663. PUBLICATIONS D'AUTEURS DECEDES.

L'Institut décide que, chaque fois qu'un spécialiste, ayant rédigé un manuscrit pour l'Institut, sera décédé avant que ce manuscrit ne paraisse, les 50 exemplaires généralement réservés à l'auteur, et qui sont sa propriété, seront adressés à l'institution à laquelle appartenait le défunt. Les héritiers de ce dernier seront, dans chaque cas, avisés de ce qu'ils restent libres de se faire remettre ces 50 publications ou d'en recommander la distribution dans l'entourage scientifique du disparu.

DECISION 664. HELMINTHES RECOLTES PAR MONSIEUR FRECHKOP.

Le Comité marque son désir de voir les Helminthes recueillis par Monsieur S. FRECHKOP dans les mammifères de ses collections, adressés à l'Institut de Médecine Tropicale " Prince Léopold " d'Anvers, où Monsieur le Docteur van den BERGHE en dirigera la détermination.

DECISION 665. PROPAGANDE EN FAVEUR DE L'INSTITUT.

Le Comité autorise son Secrétaire à donner des conférences publiques en vue de faire connaître l'action de l'Institut.

Il marque accord également sur le principe de commu-

nications du même genre, dans les deux langues nationales,  
au microphone de l'Institut National Belge de Radio -  
diffusion. (I.N.R.-N.I.R.).

La séance est levée à 12 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ  
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE VICE-PRESIDENT



J. RODHAIN.